ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mardi 30 avril 121 floréal, an 109 de la République, 120e jour de l'année, 42e jour du printemps, 12e jours de la lune.

Lever du soleil, à 4 heures 45 ; coucher, à 7 heures 11.

Lever de la lune, à 4 heures 14 soir ; coucher, à 3 heures 03 du matin.

Aujourd'hui la durée du jour est en augmentation de 3 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE.— Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 29 avril :

Baromètre à 2 heures du soir : 757 m/m (variable).

Baisse depuis la veille : 3 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 0°; à 3 heures de l'après-midi : 15° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Sud-Est, faible.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

L'agitation réactionnaire

Les gros patrons et propriétaires roubaisiens, que la suppression de l'octroi forcerait à payer la part d'impôt qu'ils doivent légitimement payer, ont imaginé d'obliger les petits consommateurs à protester contre une réforme faite en leur faveur. C'est ainsi que l'on fait, sous le couvert de l'Union Commerciale, circuler des listes de pétition en faveur du maintien de l'octroi, que le *Roubaisien* reprochait naguère aux socialistes de ne pas supprimer.

En temps et lieu, les « pouvoirs publics », comme disent les farceurs de la Chambre de Commerce, seront instruits des procédés employés pour obtenir certaines signatures.

* * *

Un des journaux de la bande à Eugène, *La Croix*, disait hier que la lutte contre l'alcoolisme était un devoir social.

Les inutiles de la Chambre de Commerce faisaient publier, en même temps, dans l'autre journal de la confrérie, une protestation contre l'élévation des droits sur l'alcool et le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Ces farceurs sont incapables de se mettre d'accord — sauf sur un point cependant : c'est qu'il faut faire payer aux travailleurs le plus possible d'impôt.

LA FÊTE DU TRAVAIL

Nous publions, d'autre part, l'appel du P. O. F. aux travailleurs. A cet appel nous n'ajouterons que peu de mots.

Par tous les moyens, les réactionnaires vont chercher à faire avorter cette fête des travailleurs.

Déjà, ils escomptent son insuccès, pour crier à la mort de notre Parti.

Camarades, vous ne permettrez pas que nos adversaires puissent se réjouir à vos dépens.

Pour eux, le parti des ouvriers est un parti qu'ils veulent dompter, asservir politiquement, comme ils le font dans leurs usines.

Faites un effort et une active propagande auprès de vos amis, venez tous, nombreux, dimanche à *la Paix*, pour que par un cortège imposant, vous forciez vos ennemis au respect et à la crainte.

Vous êtes la force, parce que vous êtes le nombre et que votre cause est légitime ; ne craignez pas de l'affirmer dimanche, à la manifestation qui se rendra à l'Hôtel de Ville.

G. L.

LA MORT DE PAULE MINCK. — La Section roubaisienne du Parti ouvrier, à la nouvelle de la mort de la dévouée propagandiste socialiste Paule Minck, a envoyé à sa famille le télégramme suivant :

« M. Negra Minck, 3, rue Billancourt, Paris.

» La Section roubaisienne du P. O. F. s'associe à la profonde douleur qui vous frappe, ainsi que le prolétariat socialiste, en la perte de la vaillante citoyenne Paule Minck. »

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Auguste Jourdain, maître tailleur, rue de Lannoy, décédé dans la nuit de dimanche à lundi, après une longue et cruelle maladie, à l'âge de 65 ans.

M. Jourdain fut un républicain à convictions profondes, foncièrement anticlérical, qui lutta toute sa vie pour la défense de ses principes. Victime de ses idées, il fut malheureux dans ses affaires. Mais il sut supporter dignement et avec courage et probité les marques de l'adversité.

C'est à l'hôpital que ce vieux lutteur vient de succomber ; malgré son désir maintes fois exprimé de n'avoir que des funérailles civiles, il sera religieusement enterré.

— La Section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, dont M. Jourdain faisait partie comme membre de la commission, invite ses adhérents à assister aux funérailles qui auront lieu demain matin mercredi, à sept heures et demie.

Réunion à l'Hôtel-Dieu à sept heures et demie.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Hier après-midi, vers 2 h. 30, un commencement d'incendie a éclaté dans l'usine Allart et Compagnie, au peignage, boulevard Gambetta.

Le feu a pris dans une cheminée de courroies de transmission, par échauffement des courroies, et a été rapidement éteint.

Les dégâts, très minimes, sont limités aux dites courroies et à la cage qui les entourait.

Les pompiers accourus presque aussitôt n'ont pas eu à intervenir.

CHUTES DANS LES ESCALIERS. — Polydore Flennequens, tisserand, demeurant rue Solférino, 13, a fait dimanche soir, dans son domicile, une chute d'escalier et s'est fracturé la base du crâne. Cette blessure a occasionné une commotion cérébrale.

Le docteur Desbonnets a jugé l'état du blessé fort grave et l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

— Mme Marie Petitberghien, âgée de 52 ans, ménagère, boulevard Gambetta, 242, est tombée de quelques marches dans l'escalier de son domicile et s'est fracturé le bras gauche.

Le docteur Bernard a fait transporter la blessée à l'Hôtel-Dieu.

UN ENFANT ECRASE. — Dimanche soir, à 7 heures, le nommé Pochon, demeurant à Wattrelos, rue Carnot, 124, passait en voiture rue de Leuze, à une allure très vive plusieurs enfants étaient assis sur le bord du trottoir. Une des roues passa sur le pied droit d'un petit garçon, âgé de 6 ans, Alfred Verkimpen, le blessant assez sérieusement.

Aux cris de l'enfant et des personnes témoins de l'accident, le conducteur s'est retourné et au lieu de s'arrêter, fouetta son cheval et partit au galop.

Mlle Verkimpen qui le poursuivait, n'a pu le rejoindre que rue Montgolfier, où il s'était arrêté se croyant hors d'atteinte.

M. Sauvée, commissaire de police du 3e arrondissement, a dressé une contravention au conducteur de la voiture.

LA HOTTE A SAINT-ANTOINE. — Dimanche vers sept heures du soir, l'agent de police Carrette a trouvé rue St-Vincent-de-Paul, un étui en bois, renfermant des pièces de rechange pour tricycle.

— Un chien d'assez forte taille, roux clair, avec pattes blanches, a été trouvé vendredi dernier à Wattrelos ; son propriétaire pourra le réclamer chez Mme Eloule Durieux, rue Gréry, 20.

RESERVE AUX PIETONS. — Contravention a été rédigée vers 4 heures du soir, dimanche, à la charge de Désiré Demarque, âgé de 16 ans, demeurant rue des Piats, à Tourcoing, pour avoir traversé les allées du kiosque au Parc de Barbieux, avec son vélo.

IVRESSE ACCENTUEE. — Oscar B..., âgé de 43 ans, tisserand, s'est vu rédiger, dimanche après-midi, vers 3 heures, une contravention pour ivresse rue St-Vincent-de-Paul.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Félix Franchomme, le nommé Casterman Charles, tailleur de pierres, 38 ans, demeurant à Wasquehal, a eu le pouce droit écrasé par une pierre.

Le docteur Dupré a déclaré 12 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Motte et Meillassoux frères, le nommé Beuscart Valéri, électricien, 20 ans, demeurant rue de Condé prolongée, s'est contusionné le bras en tombant d'une échelle.

Le docteur Godefroy a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Wattel-Ferrier et frères, le nommé Delcroix Victor, dégraisseur, 31 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Leman, 2, a eu la jambe droite contusionnée par la chute d'un rouleau.

Le docteur Montaigne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Motte et Bourgeois, le nommé Vandepulte Emile, teinturier, 20 ans, demeurant rue St-Eleuthère, cour Laval, 1, a eu le pouce gauche pressé entre deux cylindres.

Le docteur Bernard a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Rasson et Gossart, le nommé Germain Auguste, manœuvre de maçon, 16 ans 1/2, demeurant rue St-Louis, s'est contusionné la lèvre supérieure en tombant.

Le docteur Lepers a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

CONVOI CIVIL. — Mercredi 1er mai 1901, à trois heures, auront lieu les funérailles civiles de Pierre Degrave, fils du citoyen Arthur Degrave, membre de la Société de la Libre-Pensée, décédé à l'âge de 13 mois.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Royale, maison Foulinier, au Crétinier-Wattrelos, à trois heures du soir.

Le magasin le plus recommandé pour sa LUNETTERIE, OPTIQUE, Horlogerie, Bijouterie, Maroquinerie, Articles pour fumeurs, Cannes, Parapluies, etc., est *A L'OPTOMETRE, 48 bis, Grande-Rue, ROUBAIX.*

VOLS. — Nous avons, dans plusieurs articles précédents, intitulés comme celui-ci, rappelé les services que le CREDIT LYONNAIS, 17, rue de la Gare, à Roubaix, 3, 4, 6 et 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, rendait au public ; nous croyons être agréable à tous en indiquant les tarifs réduits appliqués à ces services.

DEPOTS DE TITRES. — Le droit de garde prélevé par semestre est fixé à 0 fr. 05 par titre de 500 fr. et au-dessous. — 0 fr. 10 par titre de 501 fr. à 1,000 fr. — 0 fr. 15 par titre de 1,001 à 1,500 fr., et ainsi de suite, de manière que chaque 500 fr. élève le droit de 0 fr 05.

Les droits ci-dessus sont réduits de moitié pour les titres nominatifs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS. — Modèle numéro 1 : hauteur 0 m. 25, largeur 0 m. 25, profondeur 0 m. 50 ; pour un mois 5 fr., 6 mois 25 fr., un an, 40 fr.

Modèle numéro 2 : hauteur 0 m. 25, largeur 0 m. 50, profondeur 0 m. 50 ; pour un mois 10 fr., pour six mois 40 fr., pour un an 60 fr.

Modèle numéro 3 : hauteur 0 m. 50, largeur 0 m. 50, profondeur 0 m. 50 ; pour un mois, 15 fr., pour six mois 50 fr., pour un an 100 fr.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

COMITE EXECUTIF. — Réunion ce soir mardi, à huit heures et demie, au local « La Paix ». — Urgence.

BIBLIOTHEQUE. — La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir, MARDI, à huit heures et demie. Elle sera fermée le lendemain, à cause du 1er mai.

10e SECTION. — Réunion ce soir, à huit heures et demie, à l'estaminet du Barbier Rouge, rue Jacquart.

TOMBOLA. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu à la suite du concert organisé dimanche dernier par la 16e section, chez A. Mansart, rue de l'Epeule, 77 :

935, 946, 1109, 57, 367, 175, 73, 1173, 963, 603, 344, 246, 766, 65, 203, 247, 763, 1169, 243, 649, 258, 1670, 972, 618, 636, 701, 1143, 144, 932, 177, 913, 909, 771, 479, 128, 56, 57, 241, 910, 1213.

Les numéros non réclamés pour le vendredi 11 courant, resteront acquis à l'œuvre.

LA FOIRE DE ROUBAIX

HIPPODROME ROUBAISIEN. — GRAND CIRQUE VINELLI. — Aujourd'hui et jours suivants, à 8 heures, débuts de la grande troupe équestre, gymnastique, n'ayant jamais paru à Roubaix. Artistes de premier ordre. Nombreuses attractions. 70 chevaux de toutes races.

Tous les dimanches et lundis à 3 heures de l'après-midi, matinées enfantines, composées des mêmes exercices que ceux du soir.

Prix des places : Loges et fauteuils, 3 fr. ; pourtours, 2 fr. ; premières galeries, 1 fr. 25 ; deuxièmes galeries, 0 fr. 60.

THEATRE MORIEUX (coin de la rue Pierre-de-Roubaix). — Tous les jours, à 3 heures et à 8 heures, représentations.

Nouveau : Exposition de Paris 1900. Guerre au Transvaal, etc.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 29 avril 1901

Naissances. — Emile Driez, rue du Grand Chemin, 135. — Albert Connaert, boulevard de Cambrai. — Edouard Bachelet, Grande Rue, pour Lefebvre Paul, 21. — Félicie Beaucne, rue Blanchemaille. — Robert Andrieu, rue de la Perche, 36. — Denise Deschamps, rue de Wasquehal, 74. — Madeleine Davrou, rue d'Arcole, cour Voreux, 5. — Alisa Physens, rue Meyerbeer, 1. — Gustave Vandenhaute, rue de Mouvaux, 52. — Paul Wallez, rue Daguesseau, 45.

Décès. — Bernard Larsin, 62 ans, rue de Rohan, cour Lehouck, 7. — Justine Foveau, 64 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, 42. — Alphonse Crepel, 2 ans, rue de la Guinguette, cour Duhamel, 8. — Marie Noens, 28 ans, rue Lafontaine, cour Vanhoutte, 4. — Léon Deblauwe, 1 mois, rue du Tilleul, 349. — Auguste Jourdain, 63 ans, rue Blanchemaille. — César Catel, 13 ans, rue Labruyère. — Oscar Marckx, 1 mois, rue de la Limite, cour Dhalluin, 5. — Henri Lengrand, 47 ans, rue Ingres, 7. — Victor Butaye, 20 jours, rue Blanchemaille.

TOURCOING

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.— M. Lecomte, adjoint au maire, a procédé, dimanche matin, à onze heures et demie, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'installation du président et du vice-président du Conseil des prud'hommes.

ENTREE EN FRANCE DE PIGEONS-VOYAGEURS. — Samedi soir est arrivé, en gare de Tourcoing, venant de Mouscron, un train spécial formé de 18 wagons, transportant 637 paniers de pigeons-voyageurs.

Ces paniers renfermaient 26,637 pigeons destinés aux localités suivantes : 19,154 pour Arras ; 7,143 pour Breteuil, et 340 pour Clermont.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LA RENAISSANCE DE ROUBAIX. — Dimanche, les membres de cette société, en pimpant costume de chasseurs alpins, sont venus donner un concert suivi de bal dans la grande salle des fêtes.

Avant de s'y rendre les musiciens ont fait visite à quelques citoyens de Croix auxquels ils ont donné aubade au grand ébahissement du voisinage.

POUR UNE CASQUETTE ! — J'ai une casquette. Tout le monde m'accordera, je suppose, le droit de porter une casquette tout comme le père Tobie qui, j'en ai la conviction intime, n'a jamais, non plus que moi, cherché à faire pâlir la vieille renommée du père Bugeaud.

Cette casquette a le don d'horripiler un certain J. D. que, par défaut de bien le connaître, les électeurs du Crêchet ont envoyé siéger au Conseil municipal.

Cet individu, peu recommandable, j'en réponds, me lance à ce sujet quelques brocards dans les colonnes du fameux *Courrier de Tourcoing*, où s'accumulent les immondices.

S'il ne s'agissait que de moi, je me bornerais à hausser les épaules ; mais c'est ma casquette qui est en jeu et mon strict devoir est de défendre ma casquette.

Eh bien ! cette casquette qui effarouche tant le dénommé J. D., opérateur louche au *Courrier de Tourcoing*, restera sur ma tête au grand déplaisir du vilain monsieur en question.

Et la seule raison que j'en donne est que cette casquette n'a jamais abrité les rouflaquettes des gaîonnards régimentaires qui ont pu orner leurs manches par leur adresse à traquer le gibier féminin pour officiers.

Et ma casquette sait encore bien d'autres choses !!!

Je signe donc, pour ma casquette :

Jules GUYOT.

Le PREMIER MAI. — Nous rappelons que c'est ce soir qu'a lieu l'ouverture de la Fête du 1er Mai, par la représentation gratuite d'une œuvre symbolique dans la salle des Fêtes.

Tout le monde y sera donc admis à la condition, bien entendu, que la tenue sera décente, ce qui ne veut pas dire, cependant, que l'on devra se mettre en redingote et chapeau gibus.

LANNOY

ACCIDENT. — Un accident est survenu chez MM. Deffrennes-Duplouy frères, fabricants, rue de Tournai.

Le nommé Léon Tanghe, 27 ans, domestique, demeurant à Templeuve (Belgique), a eu la main gauche prise entre le brancard de son camion et le mur. Il s'est fait une plaie contuse qui entraînera une incapacité de travail de 15 jours.

ETAT CIVIL du 29 avril 1901. — *Naissance.* — Jeanne Lepers, rue Royale.

Publication de mariage. — Paul Dupont, 28 ans, dessinateur à Lannoy, et Madeleine Stiers, 21 ans, sans profession, à Roubaix.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE VOITURE RENVERSEE DANS LE FOSSE. — Lundi après-midi, un domestique de M. Liénard, messager à Tourcoing, conduisait à Lille une calandre attelée de deux chevaux. Arrivé à Marcq, près de chez M. Catry, le conducteur voulut se déranger à droite pour laisser passer le car à vapeur ; les chevaux reculèrent et l'équipage fut renversé dans le fossé.

Heureusement aucun accident n'est à signaler.

Tous les Mercredis : Vente-Réclame aux Galeries Lilloises.

Mercredi 1er : CHEMISETTES, val. 3 fr. 50, vendues 2 fr. 25, ce jour seulement.

LE NORD
LILLE

Le Syndicat de l'Industrie textile

Le Syndicat de l'Industrie textile est, de par le nombre de ses membres, le plus puissant de ceux ayant adhéré à la Fédération des Syndicats, et de tous ceux existant à Lille.

Il a trouvé ses premiers éléments dans une société appartenant à la corporation. En 1875, les ouvriers fileurs de coton avaient fondé une Société de secours mutuels. C'était l'époque où les travailleurs ne pouvaient se grouper en associations que sous un titre trompeur, s'ils avaient pour objectif de veiller à la défense de leurs intérêts sur le terrain économique.

Vint la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

En 1890, la Société de secours mutuels des fileurs de coton se transforme. La « Chambre syndicale de l'Industrie textile de Lille et environs » est créée. Elle comprend indistinctement des ouvrières et ouvriers cotonniers, et se recrute bientôt parmi tous les éléments du textile, c'est-à-dire parmi les corporations suivantes : Blanchisseurs de fils et toiles, (Ourdissoirs, (Coupeurs, Tailleurs, Preseurs, etc.) Filatures de coton, de laine, de lin, de chanvre et d'étoupes, Filteries, Teintureries, Dégraisseurs, Lainiers, Tissages, auxquelles un pressant appel est fait.

A noter cependant qu'à côté du Syndicat textile existe le Syndicat des Confectionneurs, complètement autonome.

Ce fut un ouvrier tisseur, puis un ouvrier fileur, qui, au début, s'occupèrent activement du Syndicat textile. Ils apportèrent à le créer, à le soutenir leurs efforts.

Le Syndicat textile mena de fort belles campagnes et eut à soutenir plusieurs grèves. Nous ne citerons pas la grève des tissages en 1891, et, en 1900, la grève suscitée par l'application de la loi Millerand-Collard. Vingt-cinq filateurs de coton et plusieurs du lin prirent part à cette dernière. Il fut plus de 4,000 grévistes, réclamant le maintien de leurs salaires avec la diminution de une heure de travail.

Grâce à la solidarité ouvrière, cette grève réussit après plus de deux mois d'héroïque résistance. Les patrons furent forcés, non pas de céder directement, mais de faire eux-mêmes des propositions après avoir refusé celles des ouvriers.

La « Chambre syndicale de l'Industrie textile de Lille et environs » s'est fait représenter dans les différents Congrès internationaux du textile, tels que le Congrès de Manchester, tenu en juillet 1894, la Conférence parlementaire de Belgique en 1895, le Congrès de Bruxelles en 1896, celui de Roubaix en 1898, celui de Berlin en 1900.

Le Syndicat textile vient de faire paraître, en une petite brochure, au prix de 15 centimes, le compte-rendu de cet important Congrès ; nous ne saurions trop engager les ouvriers et les Syndicats à se le procurer à l'Hôtel des Syndicats, 31, rue Léon Gambetta.

C'est à ce Congrès que les délégués français, de concert avec ceux de l'Allemagne et de l'Autriche, firent voter l'important projet de résolution suivant :

« Le 4e Congrès international des ouvriers de l'industrie textile reconnaît que la misère existant dans cette industrie ne peut être supprimée qu'en transformant la propriété privée des moyens de production en propriété collectiviste et en changeant la production capitaliste en production socialiste, faite pour et par la collectivité.

» Pour atteindre l'amélioration d'existence de la classe ouvrière de l'industrie textile, le Congrès demande de développer efficacement les lois protectrices du travail, surtout de les introduire dans l'industrie ménagère (tissage à la main dans l'habitation même des ouvriers) et invite les ouvriers à s'unir pour former un seul parti qui lutiera sur le terrain législatif pour permettre aux travailleurs d'appliquer eux-mêmes leurs idées et les lois. »

Depuis un an, la « Chambre syndicale de l'Industrie textile de Lille et environs » essaie de se transformer afin de fortifier ses moyens d'action. Elle voudrait établir son organisation sur les bases des organisations du textile en Allemagne, à Gand (Belgique), à Roubaix. Elle voudrait former une sorte de *Trade Union*, comme en Angleterre, mais avec cette différence : Quoique ne possédant qu'une caisse, le Syndicat aurait autant de commissions que de corps de métiers (tous recrutés dans le textile, bien entendu) ; et chaque commission discuterait des intérêts qui lui sont plus spécialement propres.

Afin d'arriver à ce but une active propagande et faite près des ouvriers se rattachant aux diverses exploitations de l'Industrie textile ; ils sont invités à tous s'unir sous la même bannière syndicale.

De plus, il est question d'augmenter le chiffre de la cotisation. Celle-ci s'élèverait de 0 fr. 50 à 1 fr. Cette augmentation est actuellement soumise par voie de référendum à tous les syndiqués. Il semble, d'après les résultats jusqu'à présent acquis, qu'elle sera acceptée.

Dès lors, plus puissant par le nombre de ses adhérents et par la force de son encaisse, le Syndicat pourra marcher de l'avant. Il s'est proposé un objectif : lutter avec énergie contre ces abominables associations capitalistes qui, sous le nom de trust, sèment autour d'elles la ruine et la misère.

Il faut souhaiter bonne chance au Syndicat et répéter à tous les exploités de l'importante industrie textile à Lille : « Travailleurs, syndiquez-vous ! »

Jean DARY.

UN TRÉSOR DANS UNE CHAISE... PERCÉE

Meert Jacques, 30 ans, sujet belge, était recherché depuis quelque temps, puis arrêté par la police de sûreté de Lille, a procédé hier soir à une perquisition dans le garni où logeait précédemment Meert, au 9 de la rue Saint-Hubert.

Le mobilier sommaire, un grabat, une table et deux chaises, fut vite examiné, sans résultat.

Par une heureuse inspiration, M. Bollérault fit alors sonder les chaises ; bientôt il constata que l'une d'elles avait été percée et renfermait une cachette dissimulée sous des brins de paille assez habilement replacés.

Les bijoux y reposaient : trois montres en or, deux chaînes de cou, deux bagues chevalières, une épingle de cravate, garnis de brillants, perles, émeraude, un véritable trésor, tel était le contenu du siège.

Inutile de dire que les joyaux ont quitté leur retraite et vont être restitués à leurs propriétaires.

GRAVE ACCIDENT. — Hier, vers 8 heures du matin, un peintre en bâtiments, Catel Fleury, 42 ans, demeurant place aux Oignons, occupé au service de M. Mouquet, entrepreneur, est tombé d'une fenêtre de 5 mètres de haut du 1er étage, rue des Trois Mollettes, 2, où il travaillait.

Il en est résulté un tassement des calcanéums, une subluxation vertébrale et diverses contusions.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Turgard, le blessé a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Son état est désespéré.

UN PENDU. — Hier, vers minuit, un inconnu a été trouvé pendu, rue Macquart, à une gouttière en saillie de la serrurerie Lesage, dans un angle assez obscur.

C'est un cocher de fiacre, rentrant à son domicile, M. Hoffmann, qui a aperçu le cadavre.

Voici son signalement :

Il paraît âgé de 45 ans environ ; est vêtu assez élégamment : jaquette noire, pantalon gris, chapeau noir. Aucune pièce d'identité.

Le docteur Ladrière et M. Cordier, commissaire de permanence, ont procédé aux constatations.

Le corps a été transporté à la Morgue.

MEFIEZ-VOUS DES PICK-POCKETS. — Madame Alavoine, demeurant à Ronchin, s'était rendue, hier, à Lille, pour faire quelques emplettes. Un peu avant 5 heures, elle regagnait la gare, et prenait son ticket de retour à l'un des guichets.

Avant de pénétrer sur le quai d'embarquement, elle voulut s'assurer que son porte-monnaie était bien dans sa poche. Le porte-monnaie, contenant de 25 à 27 francs, avait disparu.

Plainte a été déposée entre les mains de M. le Commissaire spécial de la gare qui a immédiatement ouvert une enquête pour retrouver l'adroit pick-pocket.

LE FEU. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier dans la matinée, au numéro 24 de la rue Neuve, chez M. Laigre, fabricant de pianos.

Il a été aussitôt éteint sans causer aucun dégât.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Gustave Chabeau, 20 ans, manœuvre, chez M. Wargny et Grimonprez, demeurant rue Barthélémy-Delespaul, s'est fait hier, à la suite d'une chute, une entorse du pied gauche.

Le docteur Delplanque a diagnostiqué une incapacité de travail de 15 jours.

— Vers quatre heures du soir, le nommé Lamarcq, 35 ans, camionneur, demeurant rue des Guinguettes, 15, chez M. Oranie Lhost, à Fives, en donnant à manger à un cheval, a été serré contre le bat-flanc par l'animal.

Il a eu une côte fracturée, et ne sera rétabli, d'après le docteur Dubois, que dans quinze jours.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VIEUX-CONDÉ

LA GREVE DES CORDONNIERS.—Les délégués des grévistes ont été hier lundi, appelés à la mairie en présence du commissaire de police et des patrons, afin d'essayer une conciliation.

D'après certains bruits, les grévistes seraient disposés à reprendre le travail aux conditions de l'ancien tarif, mais se réserveraient la faculté d'acheter leurs fournitures, clous, fils, etc..., où ils le voudraient.

Contrairement aux précédentes entrevues ce ne sont plus les délégués du comité de la grève qui furent appelés ; ce sont les délégués désignés par le syndicat, pour présenter dans leurs ateliers respectifs, en temps ordinaire, les réclamations formulées par leurs camarades ou s'occuper des difficultés qui peuvent surgir dans le travail.

Mais nous croyons que les membres du comité de la grève se sont présentés avec leurs camarades au rendez-vous. Nous ignorons s'ils ont été acceptés, car à l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats de l'entrevue ne nous sont pas encore parvenus.

LOURCHES

LE CHIEN ENRAGE. — Nous avons fait prendre des nouvelles, à l'Institut Pasteur, des personnes mordues dernièrement, à Lourches et aux environs, par un chien reconnu hydrophobe, quatre d'entre elles ont été atteintes au visage, ce sont des enfants dont le plus âgé a 16 ans.

Les deux autres portent des plaies aux jambes.

Le traitement normal que les blessés vont suivre est de 25 jours. Pour les morsures de la face, qui présentent généralement un caractère de gravité plus accentué ce n'est que 15 jours tout au plus après le premier stage, que l'on pourra se prononcer sur l'immunité.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

Déraillement sur la Ligne du Nord. — Un Blessé

Le Calais-Bâle qui passe à Douai à cinq heures du soir a déraillé, hier, entre Montigny et Somain, au kilomètre 298.

Le fourgon de queue a sauté hors des rails.

Le chef de train a été blessé.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES

INCENDIE. — Hier, lundi, vers neuf heures du matin, un incendie a détruit en totalité la maison occupée par M. Séret, débitant, rue de la Houppe-du-Bois.

En un clin d'œil, la maison était la proie des flammes, et lorsque les pompiers arrivèrent, ils ne trouvèrent plus à arroser que des décombres.

On découvrit heureusement à temps dans un coin de la maison deux barillets de carbure de calcium, destinés à la fabrication de l'acétylène.

Les barillets ayant été immédiatement mis à l'abri de l'eau, il ne s'ensuivit fort heureusement aucune explosion, qui eût pu avoir de funestes conséquences.

La maison n'était cependant pas comme et comprise parmi les fabriques particulières d'acétylène de la ville.

Les causes de l'incendie sont encore inconnues à l'heure actuelle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI

LES DOUCEURS DU METIER MILITAIRE. — Hier, vers dix heures du matin, un ouvrier peintre, le nommé Fauquet, employé à l'Usine à gaz, aperçut dans l'Escaut, derrière l'usine, un corps flottant sur l'eau. Il alla chercher un crochet à son atelier et le ramena sur la berge.

C'était le corps d'un cavalier du 4e cuirassiers, le nommé Marcout ; les effets étaient matriculés A 938.

Disparu depuis une quinzaine de jours, d'après la rumeur publique, il se serait jeté à l'eau par suite des mauvais traitements qu'il subissait depuis son incorporation au régiment. On dit qu'un soldat du même peloton que Marcout a voulu se pendre par suite des mauvais traitements qu'il subit.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

INCENDIE. CAUSÉ PAR L'ÉLECTRICITÉ à Bolque

Un grave accident occasionné par l'électricité est survenu chez M. Degrueve, négociant en charbons. Le patron et 5 ouvriers furent atteints par le courant. Un incendie s'ensuivit et dévora en peu de temps l'écurie, le magasin et la grange.

Les pertes matérielles sont évaluées à plus de 5000 francs.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du 29 avril 1901

Présidence de M. TELLIER, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

1re AFFAIRE

Attentats à la pudeur à Marck

Accusé : Alphonse Vigneron, âgé de 37 ans, manœuvre, demeurant à Marck.

Défenseur : Me Demont.

Vigneron a été condamné à UN AN DE PRISON.

2me AFFAIRE

Vols qualifiés à Saint-Etienne

Accusés : Charles Cazin, âgé de 24 ans, journalier demeurant à Saint-Etienne.

Défenseur : Me Tourneur.

Dans la soirée du 13 février 1901, les sieurs Cazin Charles et Grare Gustave, journaliers au village de St-Etienne, munis d'une pince et de deux sacs, se rendaient en compagnie à Hesdigneul et s'arrêtaient devant la propriété de la dame Porion, épouse divorcée de M. Mory, de Boulogne, alors absente, dont la garde avait été confiée au père et à la mère de Cazin. S'étant introduits dans le jardin par un trou de la haie, et s'étant assurés que l'habitation était déserte, ils y pénétrèrent par une fenêtre du sous-sol. Grare donna un coup de pince dans la vitre et Cazin fit jouer, en passant son bras par l'ouverture ainsi pratiquée, l'espagnolette du chassis. Ils se trouvèrent alors dans la cave, après en avoir forcé la porte d'entrée et y prirent trois bouteilles de vin dont ils burent l'une sur le champ. Dans la salle à manger où ils passèrent ensuite, ils prirent un encrier cuivre et bronze ; dans un buffet qu'ils fracturèrent préalablement, ils volaient cinq fourchettes, trois cuillers en argent et des petites cuillers dont plus tard une partie fut retrouvée au Mont-de-Piété de Boulogne-sur-Mer où les objets avaient été engagés pour vingt-huit francs, et chez un bijoutier de la même ville. A l'étage dans une chambre à coucher, ils forcèrent un placard et une armoire où ils trouvaient du linge, des serviettes, deux brosses à manches d'ivoire et d'autres objets, en grand nombre, dont il n'a pu être fourni par la propriétaire une évaluation sensiblement exacte. Les deux hommes n'abandonnèrent le théâtre du vol qu'au milieu de la nuit, sortirent par une porte de derrière et regagnèrent St-Etienne.

Dans la nuit du 5 au 6 mars suivant, Grare et Cazin renouvelèrent leur expédition dans les mêmes conditions que la première fois. Dans une armoire de la salle à manger, qu'ils durent fracturer, ils prirent des couverts en ruolz, une fourchette à découper, des couteaux ; dans les chambres situées à l'étage, des couvertures, des draps, des effets de femme, des jumelles, des rasoirs, de nombreux objets de toilette ; dans la cave une dizaine de bouteilles de vin. Ils transportèrent ensuite leur butin chez Grare, au domicile duquel ils en firent le partage.

Les soupçons se portèrent cette fois sur Cazin. Une perquisition fut faite chez lui et amena la découverte d'une partie des objets volés. Il passa des aveux complets, et désigna Grare comme étant son complice. Celui-ci à son tour reconnut sans difficulté sa culpabilité.

Grare est mal noté, s'adonne à l'ivrognerie et a subi en 1894 une condamnation pour vol à dix jours d'emprisonnement.

Cazin n'a jamais été condamné, il est médiocrement noté, travaille irrégulièrement et se livre aussi à la boisson.

1° Cazier a été condamné à TROIS ANS DE PRISON.

2° Grave a été condamné à TROIS ANS DE PRISON.

3e AFFAIRE

Vols qualifiés et tentative de vol qualifié

Accusé : Jules Bourdon, âgé de 26 ans, journalier, sans domicile.

Défenseur : Me Cordonnier.

Le 25 décembre 1900, le sieur Feys, demeurant à Vieille-Eglise, revenait à son domicile après une courte absence lorsqu'il remarqua que les rideaux de la fenêtre de sa cuisine étaient agités par le vent : deux carreaux de vitre avaient été brisés. Au même moment il aperçut près de la porte de sa maison un individu qui s'éloignait en cherchant à se dissimuler. Il se mit à sa poursuite et parvint à l'aide d'un voisin à l'arrêter et à le ramener chez lui. Cet individu, nommé Bourdon, menaça dans les termes les plus violents ceux qui l'avaient appréhendé et qui le gardaient, regrettant « de ne s'être pas servi de son couteau ».

Bourdon, après avoir cassé deux carreaux de la fenêtre de la cuisine sans réussir à y pénétrer en avait brisé deux autres à la fenêtre d'une chambre qu'il avait ouverte et qu'il avait escaladée. Il avait fouillé une garde-robe dont il avait jeté tout le contenu à terre, il s'était déjà emparé d'une pièce de 20 francs et d'une vingtaine de sous, lorsque le retour inopiné de Feys l'obligea à prendre la fuite. On découvrit sur Bourdon deux paires de boucles d'oreilles, l'une en or, l'autre en argent, un petit canif en nacre et une bague en argent placée dans sa casquette. L'enquête permit d'établir que ces objets provenaient de deux autres vols accomplis par l'accusé le 20 et le 25 décembre 1900.

Le 20 décembre Bourdon, profitant de l'absence de la femme Leleu Marie, veuve Debrocq, demeurant à Oye, s'était introduit dans son habitation, après avoir cassé un carreau de vitre à la fenêtre de la chambre qu'il avait ouverte et escaladée. Il avait bouleversé les matelas et paillasses de deux lits et dans une garde-robe dont il avait jeté le contenu à terre, il avait enlevé dix francs, une paire de boucles d'oreille en or, une paire de boucles d'oreille en doublé, deux bagues en argent, deux petits canifs et une chaîne en argent. Dans les armoires de la cuisine, Bourdon n'avait pu prendre que du pain, du lard et quelques sous.

Le 25 décembre, l'inculpé avait aussi pénétré dans l'habitation de la dame Vanhove Stéphanie, veuve Pladys, demeurant à Saint-Folquin, alors absente, en brisant un carreau de vitre et en escaladant la fenêtre après l'avoir ouverte. Il avait mis à sac toute la maison de la cave au grenier, fouillant tous les meubles, renversant et dispersant tout ce qu'il rencontrait ; vidant paillasses et sacs de grains ; il était parvenu à trouver, dans le grenier, une somme de 30 francs dissimulée dans un vieux soulier. Entre autres choses, Bourdon s'était en outre emparé de deux paires de boucles d'oreille, l'une en or et l'autre en argent.

Enfin le même jour, 25 décembre, Bourdon s'était rendu coupable d'une tentative de vol à Vieille-Eglise. La dame Fleurynck, femme Planque, voyant arriver cet individu dans sa cour, vers 3